

**RAPPORT DE MAJORITÉ DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Maurice Mischler et consorts – Un
gymnase en 4 ans ?**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 21 juin 2024. Etaient présent.e.s, sous la présidence de Sylvie Pittet Blanchette : Mmes Florence Bettschart-Narbel, Aude Billard, Géraldine Dubuis (remplace Vincent Bonvin), Carine Carvalho, Elodie Golaz Grilli, Laure Jaton, Aliette Rey-Marion, Regula Zellweger (remplace Marc Morandi) ainsi que MM John Desmeules, Guy Gaudard, Nicolas Glauser, Jacques-André Haury, Vincent Keller, Félix Stürner (remplace Claude Nicole Grin).

Représentants de l'Etat : M. Frédéric Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation (DEF). M. Cédric Blanc, directeur général de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement spécialisé (DGEO). M. Lionel Eperon, directeur général de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP). M. François Modoux, chargé du projet pour **maturité** et **école obligatoire** (projet MAT-EO) rattaché au Secrétariat général du DEF (SG-DEF).

Les notes de séance ont été préparées par M. Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) qui est remercié pour son excellent travail.

2. INTRODUCTION :

La présidente déclare que, après la conférence de presse du DEF de mars 2024, elle souhaitait une présentation en lien avec celle-ci. En effet, cela permettrait d'accéder à une vision globale de la situation et de savoir où en est le département sur cette thématique. La présentation est jointe au présent rapport et les commentaires l'accompagnant, retranscrits ci-dessous.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

En introduction, le Conseiller d'Etat déclare que le projet MAT-EO est l'occasion, pour l'ensemble des services concernés par la formation, de savoir où se situe la maturité par rapport à avant et à après. Il s'agit de préparer le mieux possible l'école obligatoire tout en valorisant la formation professionnelle et garantissant que la maturité réponde aux attentes de l'université. Avec des taux élevés de redoublement tant au gymnase qu'à l'université, une année supplémentaire dans le cursus d'étude des élèves permettra plus d'efficacité du système et moins de redoublement.

4. PRESENTATION DU « CHANTIER MAT-EO » :

2^e planche : La maturité gymnasiale en 4 ans

Lorsque le postulat Mischler a été déposé en février 2020, les discussions étaient en cours entre la Confédération et les cantons pour une révision de la maturité gymnasiale. Tout est parti de réflexions sur le besoin éprouvé par la Confédération, les universités, les écoles polytechniques et les cantons de renouveler l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité (ORM) et le règlement de reconnaissance des certificats de maturité (RRM) qui datent de 1995 et règlent la question de la maturité. Ce travail a été achevé en juin 2023 avec la révision de ces textes réglementaires et l'adoption d'un nouveau plan d'études-cadre fixant

les objectifs d'apprentissage au niveau national pour l'école de maturité. Chaque canton est libre de décliner ce plan d'études-cadre dans son propre plan d'études cantonal. Le 20 juin 2024, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a adopté le plan d'études-cadres national pour les écoles de maturité gymnasiale. L'élément qui touche le plus le canton de Vaud est l'article 7 du RRM/ORM qui impose une harmonisation nationale de la durée des études gymnasiales d'au moins 4 ans partout en Suisse (cette durée est de 3 ans dans le canton de Vaud). En même temps, il existe une grande liberté cantonale d'organiser la transition entre l'école obligatoire et l'école de maturité qui se reflète dans la possibilité de prévoir différents modèles pour celle-ci. Il est aussi important de mentionner le recours déposé par la Ligue vaudoise au Tribunal fédéral (TF) qui vise explicitement cet article 7. La durée de son traitement est difficile à évaluer, mais les juristes départementaux estiment qu'il faudra au moins 2 ans.

3^e planche : Une maturité gymnasiale plus exigeante

Ce nouveau plan d'études-cadre résulte d'un important travail mené ces dernières années avec l'idée d'une maturité plus exigeante et permettant une meilleure comparabilité des titres. Aujourd'hui, la grande hétérogénéité des études gymnasiales est telle qu'elle remet en question l'objectif de la maturité de permettre l'accès à toutes les filières des universités suisses sans examen préalable à l'exception de la médecine. Son hétérogénéité et sa délivrance, avec une durée variable selon les cantons, ont amené des doutes sur le fait de pouvoir continuer ainsi. Le nouveau plan d'études-cadre tient compte de l'adaptation et de l'évolution de la société et tente de répondre aux exigences des hautes écoles de recevoir des étudiants mieux préparés au début de leur cursus. Ce nouveau plan souhaite aussi le renforcement de la maîtrise de certains savoirs fondamentaux et le développement des compétences transversales dont il était peu question dans le plan d'études précédent, de 1994. À la sortie du gymnase, les élèves doivent être familiers avec la démarche scientifique, avoir cultivé une autonomie dans la manière de mener un travail intellectuel, avoir développé un esprit critique, et adopter une aptitude à l'interdisciplinarité.

4^e planche : MAT-EO, le choix d'une approche globale

Le DEF va répondre aux exigences des hautes écoles en élaborant ce cursus en 4 ans. C'est aussi l'occasion de repenser l'accès aux formations du degré secondaire II de manière générale ; c'est un levier pour améliorer la transition de l'école obligatoire vers les formations postobligatoires. En lien avec le postulat Induni (22_POS_11), il a été constaté que cette transition était perfectible. Tous les cantons, spécialement les grands cantons comme le canton de Vaud, observent depuis une dizaine d'années un ralentissement de l'entrée immédiate dans les formations certifiantes (formations gymnasiale ou professionnelle).

5^e planche : Les objectifs du DEF avec MAT-EO

Il est résumé les objectifs du département à travers ce projet :

- mieux préparer les bacheliers aux études académiques à travers un nouveau cursus ;
- valoriser la formation professionnelle depuis l'apprentissage jusqu'au tertiaire. Aujourd'hui, il existe 3 types de maturité : la maturité gymnasiale, la maturité professionnelle et la maturité spécialisée. Il existe la volonté de valorisation de la formation professionnelle, mais il importe aussi de réfléchir à la maturité professionnelle ;
- augmenter le taux de certification au degré secondaire II. C'est un objectif que se sont fixé la Confédération et les 26 cantons. Le but est d'atteindre 95% de certification dans ce degré pour les jeunes ayant 25 ans révolus. Le canton de Vaud enregistre un taux de certification se montant actuellement à 86,6% ;
- favoriser l'entrée rapide en formation certifiante. Un tiers des élèves sortant de l'école obligatoire avec un certificat n'accède pas immédiatement à une formation certifiante. Il passe par différentes étapes avant cela ;
- promouvoir en priorité des trajectoires de réussite et des cursus plus fluides avec moins de redoublements. Une étude nationale de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de 2021 a montré que les cantons de Vaud et de Neuchâtel sont les champions nationaux du redoublement à l'école obligatoire avec des taux, à différentes étapes, plus élevés en comparaison nationale ;
- améliorer l'orientation professionnelle pour le plus grand nombre d'élèves.

6^e planche : Axes principaux du chantier MAT-EO

Les axes principaux de ce projet sont :

- créer le nouveau cursus de maturité en 4 ans ;
- offrir l'accès à l'école de maturité à la fin de la 10^e ou de la 11^e année, avec un modèle hybride selon les élèves ;
- réaménager la fin de la scolarité obligatoire, soit le cycle 3 (9^e-10^e-11^e années) ;
- questionner sans tabou la transition, notamment les passerelles vers les classes de raccordement de type I (Racc. I) ou de type II (Racc. II). Avec la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO), il a été observé une forte augmentation du nombre de jeunes qui suivent un Racc. I, ce qui leur permet, ensuite, d'entrer en école de culture générale.

7^e planche : Une longue transition vers le RRM/ORM 2024

Le RRM/ORM et les dispositions transitoires prévoient une ultime reconnaissance nationale des diplômes de maturité selon un cursus en 3 ans à juillet 2038. Au moment du dépôt du postulat, les discussions planchaient pour un délai à juillet 2034. Le DEF a du temps à disposition, mais doit tout de même faire preuve d'anticipation.

8^e planche : Le DEF vise un calendrier ambitieux

Ce délai a amené le département à réfléchir à 2 scénarios : A et B. Le second postule un début du cursus de maturité gymnasiale en 4 ans dès la rentrée scolaire 2034-2035 pour respecter le délai de juillet 2038. Une réforme du cycle 3 avec des mesures doivent porter leurs effets. L'idée est d'autoriser des élèves à entrer à l'école de maturité après la 10^e année de l'école obligatoire. Cela implique que ce nouveau cycle doit débuter au plus tard en août 2032. Un processus complexe sera ouvert avec des enjeux logistiques complexes et des aléas non maîtrisés, ce qui fait peser le risque de ne pas être dans les temps. C'est la raison de la décision du DEF de viser un objectif plus ambitieux en retenant le scénario A qui avance tous les processus de 2 ans. Le début du nouveau cursus de maturité en 4 ans est visé dès août 2032 et l'introduction du nouveau cycle 3 en août 2030. Si, dans ce scénario, un peu de retard survient, le DEF aura 2 ans de marge.

9^e planche : Feuille de route pour la révision partielle de la LEO

Le DEF estime judicieux de présenter une feuille de route au Grand Conseil qui adoptera les modifications législatives nécessaires au cycle 3 de l'école obligatoire et à la maturité gymnasiale en 4 ans. En matière de chronologie, voici les éléments principaux : la conférence de presse en mars 2024, les travaux préparatoires et de bilan de la LEO qui mèneront jusqu'en octobre 2025, la rédaction d'un avant-projet de révision de la LEO entre janvier et juin 2026, la consultation et le dépouillement qui amèneront le Conseil d'Etat à décider d'un projet de révision de la LEO au début de l'année 2028 et une phase parlementaire dans le courant de l'année 2028. Parallèlement, le règlement d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (RLEO) sera révisé dans la perspective de pouvoir débuter le nouveau cycle en août 2030.

10^e planche : Feuille de route pour établir la maturité en 4 ans

Pour mettre en œuvre la maturité en 4 ans, le département dispose de plus de temps. Des travaux préparatoires se tiendront avec les acteurs académiques (l'Université de Lausanne – UNIL, l'École polytechnique fédérale de Lausanne – EPFL), afin de comprendre quelles améliorations il faudra apporter. Il y aura une phase préalable de travail, des arbitrages en matière de grille-horaire et des discussions sur le plan d'études. Ensuite, cela basculera dans la révision de la base légale (l'avant-projet, la consultation et la phase parlementaire autour de 2030-2031). Tout au long du processus, il y aura une mise en œuvre par étapes d'une planification des lieux de formation du degré secondaire II, à l'horizon 2040.

11^e planche : MAT-EO et objets déposés au GC

Concernant les objets déposés qui touchent le projet MAT-EO, le département a transmis une réponse au Grand Conseil :

- (22_INT_122) Interpellation Carine Carvalho et consorts : Pour une formation secondaire cohérente ; quelles conséquences du passage à la maturité en 4 ans ?
- (20_POS_19) Postulat Maurice Mischler et consorts : Un gymnase en 4 ans ?

En revanche, il transmettra d'ici la fin de l'été 2024 une réponse au Grand Conseil sur les objets suivants :

- (22_POS_1) Postulat Valérie Induni et consorts : LEO 10 ans plus tard, où en est-on ? Une première réponse sera complétée avec les résultats de travaux qui seront lancés ces prochains mois.
- (23_INT_186) Interpellation David Vogel et consorts : De l'importance de savoir où on mène le bateau du post-obligatoire ?

12^e planche : Gouvernance du chantier MAT-EO

Mener un tel projet nécessite une gouvernance solide et clarifiée. Le comité de pilotage, présidé par le chef du DEF, comprend la secrétaire générale du DEF et les 3 directeurs généraux en lien avec la formation. Il est régulièrement informé des états d'avancement et des propositions de décisions à prendre par le comité de projet. Ce dernier réunit un chef de projet pour la formation obligatoire et la formation postobligatoire. Ces 2 personnes dialoguent et travaillent sur la coordination du SG-DEF. Il comprend aussi, de manière ponctuelle, un délégué de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) puisque ce projet la touchera. Le président de la Conférence des Directeurs des Gymnases Vaudois (CDGV) est étroitement en contact avec le chef de projet de la DGEP et participe à certaines séances. Enfin, la plateforme MAT-EO réunit les syndicats du personnel enseignant, les associations de directeurs d'établissements de la scolarité obligatoire et postobligatoire, l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE Vaud), la HEP-Vaud, l'UNIL, l'EPFL et la COFOR qui sera appelée à jouer un rôle important dans ce projet.

5. DISCUSSION GENERALE

Quelques questions émergent à la suite de cette présentation :

1. Formation professionnelle :

Un commissaire, relevant que le département a manifesté sa volonté de valoriser la formation professionnelle, souhaite connaître les mesures qui seront instaurées pour atteindre cet objectif. Il a l'impression que le canton souhaite former plus d'académiciens que d'apprentis. Ensuite, en cette période d'examens finaux des métiers manuels, il se rend compte d'un taux d'échec élevé et espère que le département réfléchit aux raisons de cela. Enfin, prévoir un gymnase en 4 ans risque d'affaiblir le réservoir d'apprentis. En effet, des jeunes pourraient se sentir bien dans la poursuite de leurs études. De plus, il se déclare surpris que le DEF n'associe pas les associations faitières en lien avec la formation professionnelle dans les discussions sur la plateforme. En outre, tous les élèves ne sont pas capables d'effectuer un cursus au gymnase. L'apprentissage a été tellement dévalorisé au fil des années qu'il faudra du temps pour le revaloriser ; il mérite un autre traitement, car c'est lui qui offre le plus de chances de réussite dans la vie professionnelle.

Le Conseiller d'État rappelle le souhait du DEF d'une valorisation de la formation professionnelle. À la fin de l'école obligatoire, il y a 2 manières d'effectuer une formation pour des adolescents : une professionnelle et une académique. Le fait d'associer à la réflexion les directeurs de la formation professionnelle est également important. D'ailleurs, ils font partie de la plateforme du projet MAT-EO. Il faut donner la possibilité aux adolescents de garder une ouverture entre ces 2 formations à la fin de l'école obligatoire, mais il faut leur éviter, en travaillant sur les dernières années de l'enseignement obligatoire, d'errer dans le système. Il y a un pourcentage, difficile à déterminer, mais toujours plus élevé, de jeunes qui commencent une formation, puis l'arrêtent pour en commencer une autre. Ils se retrouvent, à 22 ou 23 ans, à suivre une formation qui ne leur convient pas sans savoir que faire. Pour terminer, le canton de Vaud rencontre un phénomène particulier où les jeunes de 15 ou 16 ans sont incapables de choisir ce qu'ils veulent faire. Jusqu'à maintenant, le système n'a pas résolu cette problématique. Le DEF souhaite donc mettre en place un questionnement durant les 3 dernières années de la scolarité obligatoire, et non plus de la dernière année. Pour rappel, 1 jeune sur 5 se dirige vers une formation professionnelle après sa scolarité obligatoire, mais ce taux se monte à 1 jeune sur 2 au milieu de la vingtaine.

Le directeur général de la DGEO complète que le DEF a initié un mouvement autour de l'Approche du monde professionnel (APM) dans le cycle 3 de l'école obligatoire. Pour preuve, chaque établissement compte un référent en la matière et dès la prochaine rentrée scolaire, les 8 régions scolaires bénéficieront d'un coordinateur régional en matière d'APM. En outre, dans le cadre du bilan de la LEO, il est porté une grande attention au fonctionnement du cycle 3 du degré secondaire I, notamment la place du projet de formation professionnelle du jeune dans la grille-horaire.

2. Gymnase 10/11+4 :

Une commissaire précise que la question du gymnase en 4 ans se posera quoiqu'il arrive ; le canton de Vaud doit s'adapter. Aujourd'hui, la commission doit plutôt discuter sur la manière de parvenir en 2038 avec une maturité gymnasiale en 4 ans. Le canton propose également de saisir l'opportunité de cette réforme pour réfléchir à la scolarité obligatoire. La COFOR se trouve avec une réponse administrative face à une question de fond importante avec des impacts sur les futures générations d'élèves vaudois. Elle constate un glissement entre la discussion au sein de la commission sur l'adaptation de cette maturité voulue au niveau fédéral, une révision majeure de la scolarité obligatoire et la vision de l'école. Ce glissement s'observe aussi dans la réponse à une interpellation de la Députée Carine Carvlho (22_INT_122) où il est discuté des modalités de travail du système hybride de 10/11+4. Pour le DEF, il n'y a donc qu'une modalité de travail qui résulte d'une décision prise avec un système hybride amputant une année d'école obligatoire ; il n'analyse pas toutes les problématiques que cela engendrerait quant à la cohérence du parcours d'éducation de ces élèves. La plus-value de cette option n'a pas été expliquée. La présentation effectuée a apporté plus de réponses factuelles que le rapport du Conseil d'Etat, mais nombre de questions restent sans réponse, comme la réorganisation des 10^e et 11^e années, les critères retenus permettant à un élève de quitter l'école après la 10^e année ou après la 11^e année, l'utilité de la 11^e année et de la première année de gymnase, les implications pédagogiques et la consultation de partenaires. Il manque également l'intégration des délais référendaires dans la planification. La question se pose de savoir s'il faudrait peut-être d'abord adapter les gymnases et, dans un second temps, adapter la LEO.

Le Conseiller d'Etat insiste sur le fait que c'est le début du processus. Si le département disposait de toutes les réponses, il ne se lancerait pas dans un processus participatif. Le calendrier provisoire comprend les délais référendaires, puisqu'il est prévu de modifier la loi sur l'enseignement secondaire supérieur du 17 septembre 1985 (LESS) et la LEO. Le Grand Conseil sera saisi de toutes ces décisions à l'issue des étapes d'élaboration et de consultation. En outre, certains cantons ont déjà décidé de supprimer ou de maintenir la 11^e année. Le DEF ne souhaite pas de vaudoiserie en la matière et observe ce qui se fait ailleurs.

Le directeur général de la DGEP revient sur l'éventualité de travailler uniquement sur le projet de gymnase en 4 ans sans questionner l'ensemble de la chaîne pédagogique, en particulier le degré secondaire I et la Transition 1 (T1). Le département souhaite tirer un bilan de la LEO après 10 ans pour en retirer ses éléments positifs et négatifs, afin de proposer la meilleure réforme possible.

Cette même commissaire ne comprend pas comment cette réflexion a mené à la décision d'un modèle hybride (10/11+4) qui paraît uniquement mathématique.

Le chargé de projet affirme que le rapport, rédigé il y a quelques mois, mentionne à trois reprises l'hypothèse de travail 10/11+4. En outre, le canton de Vaud ne s'est pas concerté avec le canton de Neuchâtel sur le modèle à choisir. Celui-ci, dans une situation analogue concernant la gestion de cette transition, a consulté les acteurs concernés et produit un rapport d'une vingtaine de pages. Finalement, il a suivi une voie retenant les avantages de la formule hybride tout en rejetant les inconvénients des modèles 10+4 ou 11+4.

Une commissaire est d'accord que la commission peut envisager toutes les solutions sans tabou. Toutefois, si le Grand Conseil se donne cette mission, il doit aussi se doter des moyens pour étudier toutes les options et leurs impacts sur le plan pédagogique ou des ressources humaines (RH). L'option hybride doit être une modalité d'étude et non une fin en soi. Elle souhaite savoir si d'autres modalités sont à l'étude. Elle partage une autre préoccupation : il ne serait pas correct de toucher à la cohérence pédagogique du système de formation à des fins d'orientation professionnelle ou de filières. Si la décision est prise de laisser des élèves de 10^e année quitter l'école obligatoire pour aller au gymnase, elle souhaite savoir si ces élèves disposeraient de tous les savoirs requis. Elle craint une compression de l'apprentissage à l'école obligatoire en 10 ans au lieu de 11.

Le Conseiller d'Etat répond que la situation dans d'autres cantons a été observée : cela fonctionne bien et avec des systèmes différents. À l'interne du DEF, les spécialistes ont pu attester, sur le plan pédagogique, qu'il était possible de passer de la 10^e année à la première année du gymnase. Le Plan d'études romand (PER) le permet parce que la dernière année de la scolarité obligatoire est une année qui reprend les matières déjà étudiées. D'ailleurs, les dernières études du « Program for International Student Assessment » (Pisa) montrent qu'environ 15% des élèves peuvent effectuer une scolarité en droite ligne en sautant l'ultime année de l'école obligatoire. Le directeur de la DGEO revient sur la question du statut de la 11^e année. Ce n'est en tout cas pas

le but d'en faire une année punitive. Une école à visée inclusive est aussi une école favorisant les élèves possédant des facilités scolaires et qui avancent plus vite.

Un commissaire n'est pas d'accord avec le fond de ce rapport. En effet, le Conseil d'Etat devrait rapidement entériner le choix politique entre les options suivantes : 10+4, 10/11+4 ou 11+4. Certaines modifications de la LEO et de la LESS sont également de nature politique ; ces choix seront appelés à être combattus en référendum. Si le Conseil d'Etat continue à travailler sur tous les sujets en même temps pour forcer le Grand Conseil à tout accepter, cela mènera à une procédure conflictuelle. Il s'opposera aux conclusions de ce rapport et demandera au Conseil d'Etat de présenter un programme visant d'abord les modifications légales.

Le Conseiller d'Etat estime difficile de répondre à cela avant d'étudier les choses. Si ce projet est soumis au vote populaire, cela ne va pas avancer et cela fera peser le risque de bâcler le projet. Une fois que tous les éléments seront réunis, le Grand Conseil pourra opérer son choix.

3. Un des objectifs du projet : L'entrée rapide en formation certifiante à la fin de l'école obligatoire :

Un commissaire ne voit pas le lien avec la question de la maturité en 4 ans et l'objectif ci-dessus. En outre, des élèves vaudois en Racc. effectuent la première année dans ce gymnase où existent une filière en 4 ans et une en 3 ans. Il s'enquiert de modèles alternatifs prévus sur la base de ce modèle de gymnase.

Le chargé de projet rappelle que c'est un objectif du DEF dans le cadre du projet MAT-EO, de revisiter une série d'éléments, notamment l'accès aux maturités. C'est l'occasion aussi de réfléchir à l'accès aux formations certifiantes à la suite de l'école obligatoire. Quant aux Racc., le département n'a pas encore pris de décision sur les modèles à prévoir.

4. Formation des enseignants :

Il est demandé pourquoi il faut prévoir une formation continue du corps enseignant spécifique alors qu'ils sont tous universitaires. Sauf erreur, la HEP-Vaud forme aujourd'hui plus d'enseignants au degré secondaire II que les gymnases vaudois n'en comptent.

Le directeur général de la DGEP répond que la révision du RRM/ORM, en particulier pour les cantons qui basculent dans la réforme, prévoit que, dans la future école de maturité en 4 ans, seuls les titulaires d'un diplôme de degré secondaire II pourront y enseigner. Or, dans l'articulation actuelle où la 11^e année peut être considérée comme une première année préparatoire gymnasiale, une partie des enseignants ne possèdent pas de titres du degré secondaire II et enseignent en école de maturité avec des titres du secondaire I : la nouvelle ordonnance l'interdit explicitement.

5. Temporalité :

Une commissaire fait référence au tableau de la temporalité en lien avec le calendrier ambitieux. Elle entend la volonté du DEF d'instaurer un processus participatif avec une orientation claire dans le choix du modèle vers lequel le canton veut tendre. Sur la feuille de route pour la révision partielle de la LEO, au vu de l'historique de l'école dans le canton, les délais référendaires devront être pris en compte, car il y aura certainement des référendums. La mise en œuvre d'un tel projet en 6 ans avec la volonté affichée de réviser la LEO et de mettre en œuvre le gymnase en 4 ans paraît très ambitieuse. Elle évoque, ensuite, la feuille de route pour établir la maturité en 4 ans en posant une question spécifique sur le design des nouvelles formations de la HEP-Vaud. Elles sont agendées de janvier 2028 à décembre 2029 alors que les premiers élèves entreront au gymnase avec le nouveau système en 2030 : un design de formation à ce moment-là est jugé trop tardif. Il peut être su combien d'enseignants dans les différentes branches pourront être formés ces prochaines années à la HEP-Vaud. Il est demandé au DEF s'il peut assurer les besoins effectifs d'enseignants dans un horizon de 5 ans. Il a été donné l'exemple surprenant du canton de Neuchâtel. En effet, en matière démographique, ce n'est pas l'un des cantons les plus peuplés de Suisse a contrario du canton de Vaud. Pour elle, la comparaison doit s'effectuer à la bonne échelle. Cela l'amène à exprimer son inquiétude quant à la création de salles de classe dans un délai si rapproché. Enfin, elle souhaite disposer d'un chiffre précis concernant le tiers de jeunes errant dans le système de formation après l'école obligatoire.

Le Conseiller d'Etat répond que 8'000 adolescents sortent de l'école obligatoire chaque année ; la moitié d'entre eux entre au gymnase et environ 1'600 commencent une formation professionnelle. Le tiers restant d'élèves en transition (environ 2'400 élèves) comprend encore un tiers dont la trace est perdue, mais retrouvée

plus tard. Le choix du canton de Neuchâtel repose sur le fait que peu de cantons, hormis le canton du Jura et la partie francophone du canton de Berne, doivent passer d'une maturité gymnasiale de 3 à 4 ans. Enfin, la HEP-Vaud est associée à la réflexion depuis le début de ce processus et entreprend les démarches nécessaires pour atteindre les objectifs de cette réforme.

6. Les moyens du Département :

Une commissaire félicite le DEF de ne pas travailler uniquement sur l'axe d'une maturité gymnasiale en 4 ans. Il est impossible de changer cela sans repenser l'école obligatoire. Elle souhaite savoir si le département dispose des RH suffisantes pour cette réflexion et s'il pourrait, le cas échéant, mandater des instituts extérieurs pour l'aider. Enfin, elle demande comment le système hybride s'articule dans les autres cantons.

Le Conseiller d'État répond que chaque service a un délégué spécifique pour suivre cette réforme qui nécessite un important travail de coordination avec les personnes du terrain. L'idée de consultants extérieurs n'est pas à l'ordre du jour, mais le département ne l'exclut pas. Il peut volontiers effectuer une présentation sur l'articulation de la 11^e année dans les différents cantons lors d'une prochaine séance de la COFOR.

6. POSITION DU POSTULANT, ETUDE DU RAPPORT ET REPONSES AUX QUESTIONS SOULEVEES PAR LE POSTULAT

Une commissaire s'exprime au nom du postulant, ancien député. Elle remercie le DEF pour le rapport, mais regrette que nombre d'éléments présentés soient succincts et manquent de précision, alors que les défis sur cette thématique sont importants.

Une commissaire croit que la commission ne doit pas se tromper : il s'agit des débuts d'un processus avec de futures consultations des milieux professionnels et politiques. C'est une hypothèse de travail, pas une solution. D'autant que la COFOR ne doit pas fermer la porte à toutes les solutions. Il existe un problème d'orientation où des jeunes entrent au gymnase sans savoir qu'y faire. Par ailleurs, de nombreux jeunes sautent une classe dans le cadre de l'école obligatoire sans que cela pose problème dans leur scolarité.

Dans le préambule, il est question d'adapter les enseignements dans le cadre du nouveau cursus en s'appuyant sur les constats et les besoins de l'UNIL et de l'EPFL. Une commissaire s'interroge sur ces constats tandis qu'une autre demande pourquoi ce travail concerne uniquement ces 2 institutions et non pas également d'autres hautes écoles ou écoles professionnelles.

Le Conseiller d'État leur répond qu'un travail conjoint entre la DGEP et l'UNIL a été lancé à la suite d'une demande sur laquelle se basent ses constats et ses besoins. De plus, la maturité en 4 ans conduit à l'UNIL ou à l'EPFL. Aujourd'hui, des pressions se font sentir pour que la maturité mène aussi à une haute école spécialisée (HES). En effet, la filière professionnelle normale mène à une maturité professionnelle ou à une HES, tandis que la filière académique standard mène à la maturité puis à l'université ou à l'école polytechnique : ce sont 2 filières distinctes. Pour les représentants des écoles professionnelles, cela se justifie par la transition de la scolarité obligatoire à la scolarité postobligatoire.

Une autre commissaire estime que des défis majeurs en matière de formation supérieure dans les HES se posent. Certains jeunes, après l'obtention d'une maturité gymnasiale, veulent poursuivre en HES dans le domaine de la santé ou du social, des filières où la pénurie est criante. Le canton de Vaud pratique des quotas où un maximum d'élèves venant du gymnase peut y entrer. Elle demande si ce n'est pas l'occasion d'interroger cela.

Le Conseiller d'État est d'accord avec ce point de vue, mais le DEF ne peut pas élargir encore le champ de la réforme. Les filières évoluent et continuent à évoluer non seulement dans le canton de Vaud, mais également dans toute la Suisse.

A la question de comment le DEF informera régulièrement le Grand Conseil, le chargé de projet répond qu'il revient au département et à la COFOR de trouver des modalités pour échanger régulièrement sur cette réforme. Et le Conseiller d'État de proposer de venir une fois par année devant la commission, afin d'évoquer ce projet afin de répondre aux interrogations des commissaires.

1. Quelles sont les conséquences pédagogiques et sociales d'un gymnase en 4 ans ?

Une commissaire pose une question en lien avec les options spécifiques (OS) et complémentaires (OCOM) : elle demande comment s'assurer que les élèves entrant au gymnase directement après la 10^e année auront le bagage nécessaire en OS et OCOMO.

Le Conseiller d'État indique que les travaux ont commencé. Il est nécessaire de laisser les personnes travailler, afin de prendre en compte cette problématique.

Une autre commissaire demande si la première année du gymnase serait une année de mise à niveau et le gymnase serait vraiment en 4 ans.

Le directeur général de la DGEP informe de discussions en cours au sein de la CDGV. Le but n'est pas de faire en 4 ans ce qui se faisait en 3. Il y a lieu de repenser le design de l'école de maturité. Une proposition serait une première année de socle commun, afin de s'assurer du bon choix d'orientations prises à la fin du degré secondaire I et de consolider les OS et OCOM : ce n'est pas gravé dans le marbre pour le moment.

Cette même commissaire juge fondée une année socle, toutefois uniquement si quelques élèves sauteraient directement de la 10^e année à la première année de gymnase. Tout est ouvert selon le Conseiller d'État. Il est nécessaire d'observer ce qui se passe dans d'autres cantons avec des systèmes différents.

À une commissaire demandant le pourcentage d'élèves en 10^e année qui entrent directement au gymnase, dans les cantons qui pratiquent le 10/11+4, le Conseiller d'État répond que cela dépend de chaque canton, sans être en mesure de donner une réponse plus précise. Des hypothèses de travail ont été définies avec une planification des scénarios en passe d'être terminée.

Une commissaire remarque que le modèle 10/11+4 est présent exclusivement dans les cantons alémaniques. Certes, la Suisse est un pays de consensus, mais la culture alémanique est fort différente de la culture romande. Elle veut savoir comment le DEF a abordé cette différence culturelle dans la réflexion sur ce modèle. Dans le canton de Fribourg, le modèle retenu est 11+4 et le canton du Valais prévoit un modèle 10/11+5.

Le Conseiller d'État signale qu'Harmos a beaucoup gommé ces différences culturelles, mais qu'il en subsiste encore. Il reste un canton romand qui prévoit 5 ans de maturité.

2. Quels sont les avantages et inconvénients d'un gymnase en 4 ans et quels sont les modèles envisageables, avec leurs avantages et inconvénients ?

Un commissaire se demande dans quelle mesure il ne faut pas tenir compte de l'exemple du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) comprenant une filière fribourgeoise et une vaudoise. Il serait logique d'harmoniser le système avec le canton de Fribourg. Il pense aussi au futur Gymnase d'Aigle qui pourrait accueillir des étudiants valaisans. Il pourrait être mis sur pied un système concordant avec ces autres cantons limitrophes.

Le Conseiller d'État répond que, dans le Gymnase d'Aigle, il y aura une tendance au modèle 10+5 et au GYB il y a une tendance au 11+4. Il n'est pas possible de s'harmoniser avec les cantons voisins ; cela ne peut pas être changé en fonction des établissements.

3. Quelles seraient les conséquences budgétaires et en ressources humaines pour les 2 options ?

À un commissaire qui aurait voulu disposer de conséquences budgétaires plus précises dans la réponse à cette question, le Conseiller d'État déclare que la planification financière est menée en parallèle ; la COFOR en sera nantie au moment opportun.

Un commissaire fait part de son inquiétude quant à l'âge de certains élèves entrant au gymnase. En effet, un élève de 14 ans pourrait se retrouver avec des élèves de 17 ou 18 ans en fonction des redoublements. Il faut tenir compte de la dimension émotionnelle et sociale des élèves de 14 ans, selon lui, cela risque de créer des différences considérables.

Le Conseiller d'État répond que cette intervention fait partie des éléments pris en compte dans la réflexion sur le projet.

4. Quelles seraient les conséquences en matière d'investissement notamment en termes de besoins de salles et de bâtiments ?

Une commissaire donne lecture de l'élément suivant : « *le canton devra disposer d'infrastructures permettant d'accueillir quelque 15% à 20% de classes gymnasiales en plus* ». Elle demande si le projet actuel de construction répond à ces besoins et si la planification des gymnases annoncée tiendra compte de ces pourcentages.

Le Conseiller d'État répond que la dernière planification, de 2021, tient compte presque totalement de cela et sera complétée de la prochaine planification, qui sera présentée cet automne par le département.

7. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de refuser le rapport du Conseil d'État par 7 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention (voix prépondérante de la présidente).

Florence Bettschart-Narbel annonce un rapport de minorité.

Ecublens, le 16 avril 2025.

La rapporteuse de majorité :
Sylvie Pittet Blanchette

Annexe :

- Présentation MAT-EO



DEF Département de
l'enseignement et de la
formation professionnelle
Secrétariat général

Chantier MAT-EO

Présentation à la COFOR - GC VD

21.06.2024

La maturité gymnasiale en 4 ans

- Volonté conjointe du Conseil fédéral et des 26 cantons
- Nouveaux textes réglementaires RRM/ORM (*juin 2023*)
- Harmonisation nationale de la durée: « au moins 4 ans »
- Liberté cantonale d'organiser la transition EO → école de maturité
- Recours de la Ligue vaudoise au Tribunal fédéral

Une maturité gymnasiale plus exigeante

Nouveau Plan d'études cadre (*décision CDIP 20 juin 2024*)

- 1) adapté à l'évolution de la société
- 2) répond aux exigences des hautes écoles, qui ont augmenté.
- 3) contribue à une meilleure comparabilité des titres délivrés
- 4) garantit l'aptitude générale aux études supérieures =
 - renforce la maîtrise des savoirs fondamentaux
 - développe les compétences transversales
 - familiarité avec la démarche scientifique
 - autonomie dans le travail intellectuel, esprit critique développé
 - aptitude à l'interdisciplinarité

MAT-EO, le choix d'une approche globale

«Un immense défi»

(Communiqué de presse DEF du 29 juin 2023)

«Une belle opportunité»

Pour VD, s'adapter au cadre national de la maturité, c'est

- la nécessité de répondre aux exigences accrues des hautes écoles
- l'occasion de repenser l'accès aux formations SEC II de manière globale
- un levier pour améliorer la transition EO → formations postobligatoires

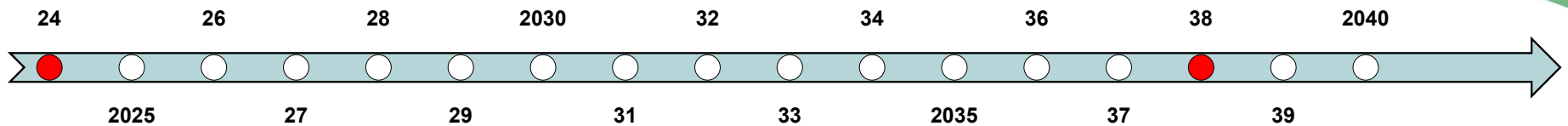
Les objectifs du DEF avec MAT-EO

- Mieux préparer les bachelier-ère-s aux études académiques
- Valoriser la formation professionnelle, de l'apprentissage jusqu'au tertiaire
- Augmenter le taux de certification Sec II (objectif national: 95%; VD = 86,6%)
- Favoriser l'entrée rapide en formation certifiante à la fin de la scolarité obligatoire
- Des trajectoires de réussite et des cursus fluides; moins de redoublements
- Améliorer l'orientation professionnelle

Axes principaux du chantier MAT-EO

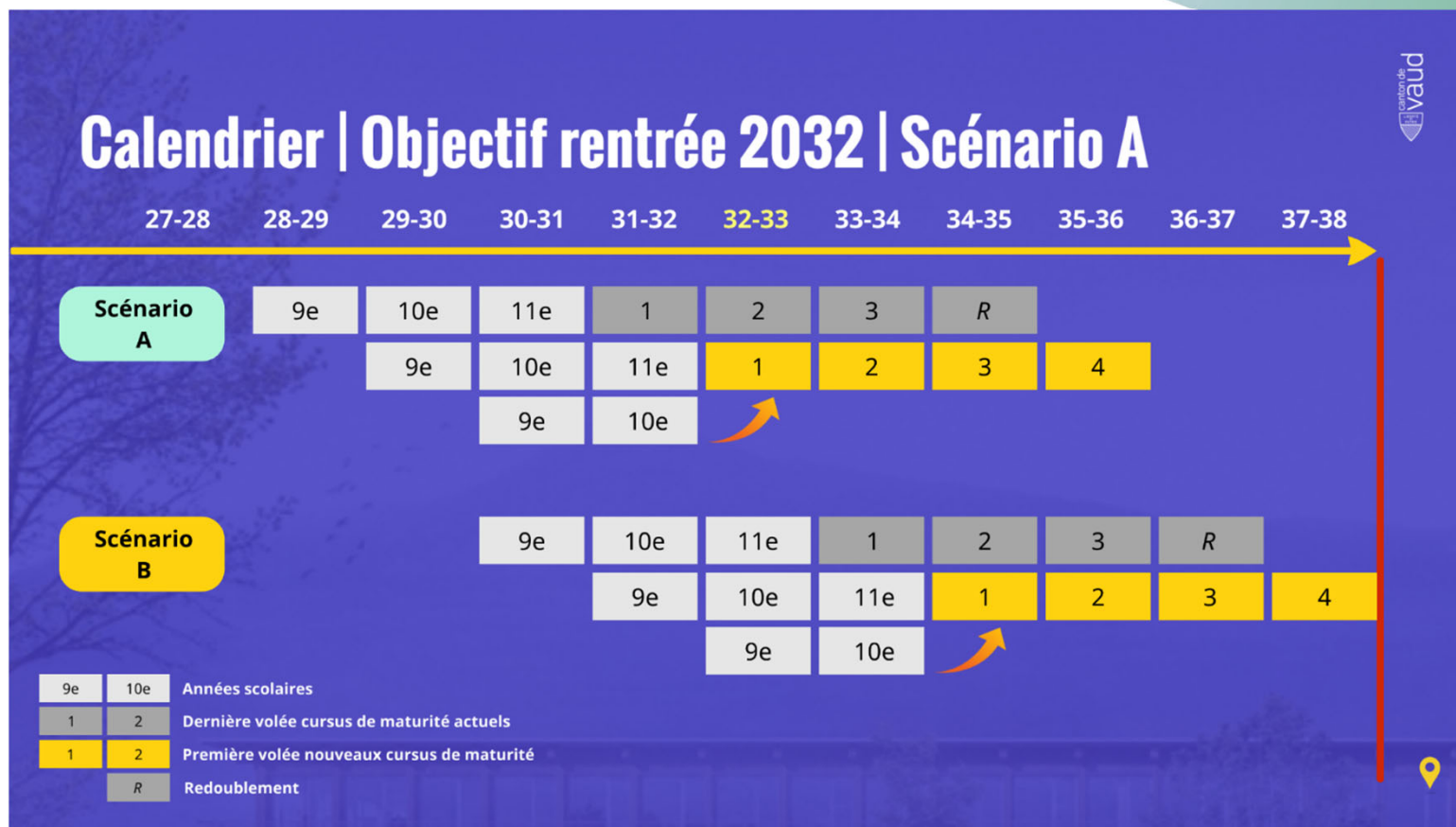
- Forger le nouveau cursus de maturité en 4 ans
- Offrir l'accès à l'école de maturité à la fin de la 10^e **et** de la 11^e
*«Le modèle mixte donne l'accès à l'école de maturité à la fin de la 11^e, tout en l'ouvrant dès la fin de la 10^e pour des élèves dont les résultats le permettent.»
(communication DEF du 29.06.2023 et 16.08.2023)*
- Réaménager la fin de la scolarité obligatoire pour plus de fluidité
- Questionner la transition EO → Sec II, yc les passerelles RAC

Une longue transition vers le RRM/ORM 2024

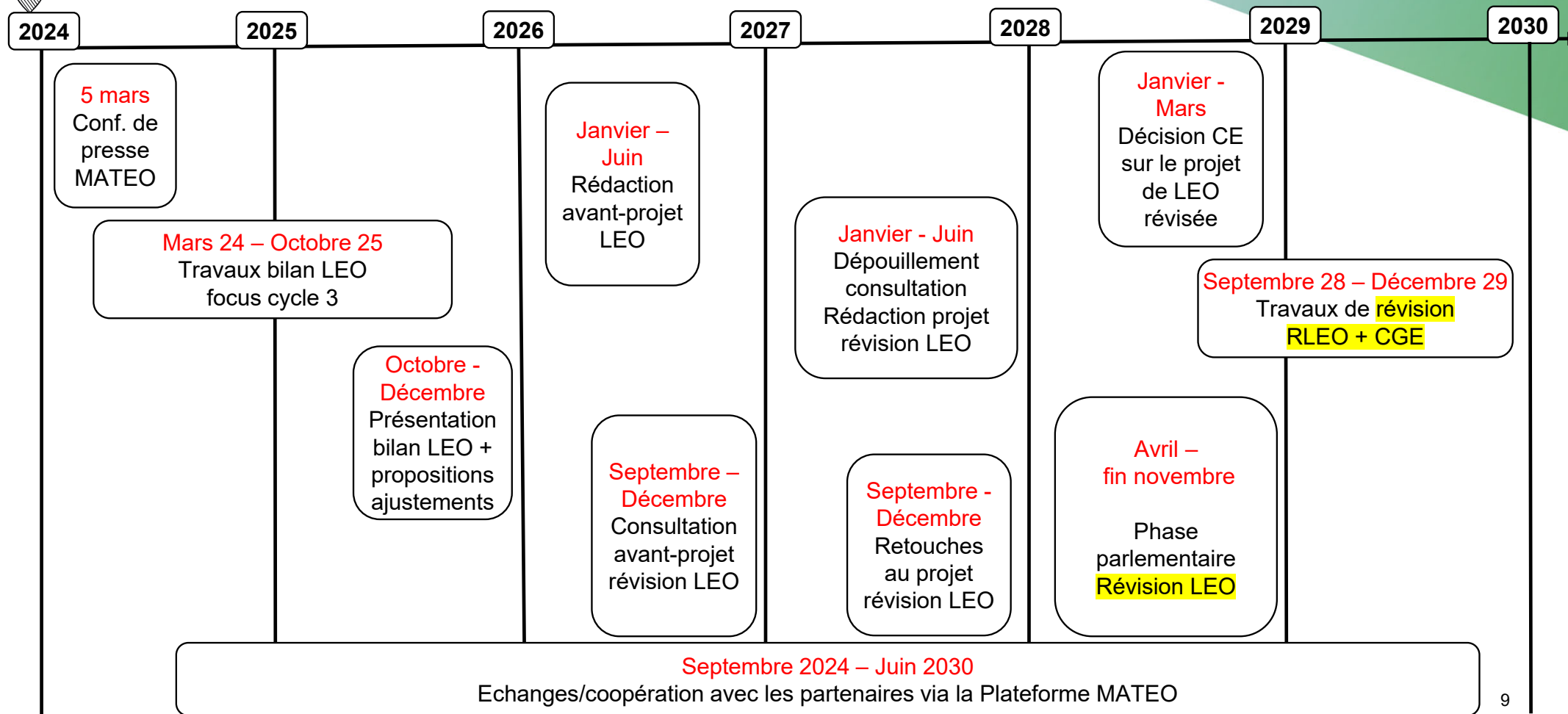


- **1^{er} août 2024** – Entrée en vigueur des RRM/ORM révisés + PEC révisé
- **Dispositions transitoires** – Un délai de 14 ans! (*art. 36*)
- **Juillet 2038** – Ultime reconnaissance nationale des diplômes de maturité cursus 3 ans (RRM/ORM 1995)

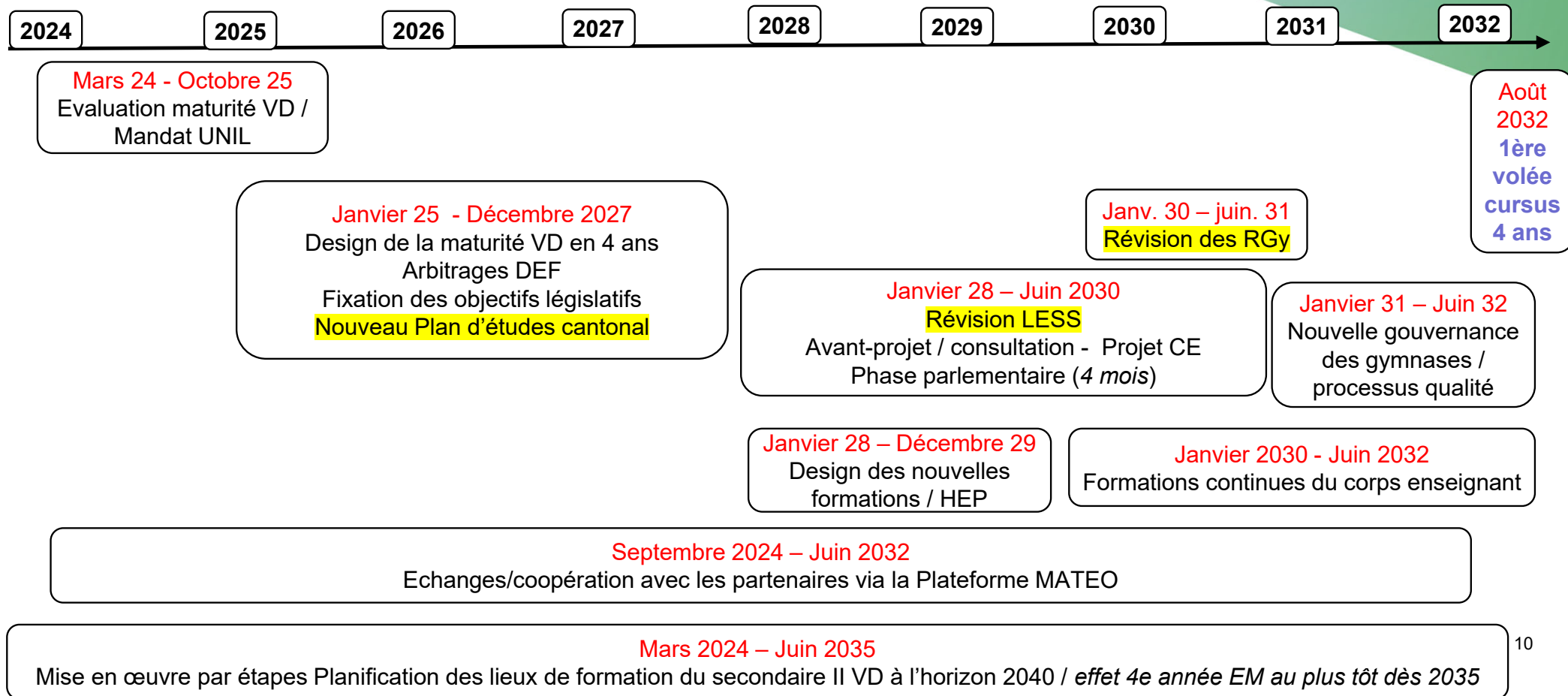
Le DEF vise un calendrier ambitieux



Feuille de route pour la révision partielle de la LEO



Feuille de route pour établir la maturité en 4 ans



MAT-EO et objets déposés au GC

22_INT_122

Interpellation Carine Carvalho et consorts

Pour une formation secondaire cohérente; quelles conséquences du passage à la maturité en 4 ans?

Réponse du CE transmise au GC

20_POS_19

Postulat Maurice Mischler et consorts

Un gymnase en 4 ans?

Rapport du CE transmis au GC

22_POS_1

Postulat Valérie Induni et consorts

LEO 10 ans plus tard, où en est-on?

Rapport du CE sera transmise au GC début septembre 2024

23_INT_186

Interpellation David Vogel et consorts

De l'importance de savoir où on mène le bateau du post-obligatoire?

Réponse du CE sera transmise au GC début septembre 2024

Gouvernance du chantier MAT-EO

